

# ACCORD DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)



**Nom de compagnie/individu:** \_\_\_\_\_

**Code d'agent:** \_\_\_\_\_

**Date du débit préautorisé:** \_\_\_\_\_

**Type de frais :** \_\_\_\_\_

**Montant :** \_\_\_\_\_

J'autorise Assomption Vie à débiter, en date de \_\_\_\_\_ ou le prochain jour ouvrable, un retrait unique, de mon compte bancaire (s.-v.-p. de chèque personnalisé).

Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie prélèvera du même compte bancaire, sans préavis, des frais de 25 \$.

Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis écrit d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Contactez votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca))

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca)

Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement de votre dette, sont pour votre bénéfice exclusif.

\_\_\_\_\_  
Signataire autorisé

\_\_\_\_\_  
Date